

### Tableau de comparaison maître spécialisé option E – maître supplémentaire

*Aide pour comprendre en quoi les aides spécialisées ne sont pas substituables*

	Maître supplémentaire <sup>1</sup>	Maître spécialisé option E
<b>Formation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Formation non diplômante de quelques jours</li> <li>✓ <i>Maîtres PARE*</i> : réunion de quelques jours en début d'année, sous "l'autorité" de l'IEN et du CP, régulation du projet sur les 108h</li> <li>✓ Formation mise en place par les conseillers pédagogiques avec participation souhaitée d'universitaires*</li> <li>✓ Aucune validation nécessaire*</li> </ul> <p><small>* maîtres supplémentaires dans le dispositif mis en place depuis quelques années dans la Région PACA ** circulaire n°2012-201 du 18/12/2012</small></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Formation validée par un diplôme : le CAPA-SH</li> <li>✓ L'examen comporte deux épreuves consécutives :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- une épreuve professionnelle</li> <li>- une épreuve orale de soutenance d'un mémoire professionnel</li> </ul> </li> <li>✓ La formation comprenant une pratique sur poste spécialisé, suivie et accompagnée + des regroupements au centre formation (Université, ESPÉ ou INSHEA selon les options), d'une durée totale de 400 à 800 heures.</li> <li>✓ Les contenus de formation sont encadrés par la circulaire n°2004-026 du 1-02-2004</li> </ul>
<b>Champs de référence</b>	<p>Pédagogie et didactique (mêmes approches et démarches que l'enseignant de la classe)</p> <p>Déclinaison particulière des PPRE</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Référentiel de compétences spécifiques (BO spécial n°4 du 26/02/2004)</li> <li>- Champs de la pédagogie, de la psychologie, de la sociologie</li> <li>- Psychologie cognitive</li> </ul>
<b>Registre des difficultés de l'enfant</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- problèmes liés aux rythmes d'apprentissage</li> <li>- manque d'entraînement</li> <li>- lacunes dans des registres précis</li> <li>- manque de connaissances scolaires et périscolaires</li> <li>- non maîtrise des compétences en lecture</li> <li>- mauvaise organisation du travail</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- stratégies mentales erronées</li> <li>- démarches de pensées inadaptées</li> <li>- représentations de la tâche et de l'apprentissage erronées</li> <li>- rapport au savoir</li> <li>- rapport au temps non construit avec impossibilité de planifier une tâche</li> <li>- non compréhension des attentes scolaires (malentendus)</li> <li>- manque de maîtrise des codes de l'école tant pour les élèves que les familles</li> <li>- perception de la fonctionnalité des savoirs scolaires</li> <li>- manque de motivation pour les situations scolaires</li> <li>- sentiment d'échec et d'impuissance menant au renoncement devant les apprentissages</li> </ul>
<b>Public concerné</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Enfants avec difficulté DANS les apprentissages scolaires</b></li> <li>✓ "Prévention de la difficulté scolaire, tout au long de la scolarité primaire"</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Enfants avec difficulté DE l'apprentissage</b></li> <li>✓ Prévention : repérage (dimensions sociales, affectives et cognitives)</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ amélioration significative des résultats de l'élève dans la maîtrise des compétences attendues</li> <li>✓ "acquisition des instruments fondamentaux de la connaissance (expression orale et écrite, mathématiques) et méthodologie du travail scolaire."</li> <li>✓ "mieux répondre aux difficultés rencontrées par les élèves et les aider à effectuer leurs apprentissages fondamentaux"</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ éducativité cognitive</li> <li>✓ aides aux connaissances et métaconnaissances scolaires et préscolaires</li> <li>✓ aide métacognitive : raisonnement et prise de conscience des démarches intellectuelles</li> <li>✓ donner envie d'apprendre, créer ou recréer une dynamique d'apprentissage</li> <li>✓ valorisation</li> <li>✓ aide à la prise de conscience de ses compétences d'élève apprenant</li> </ul>

<sup>1</sup> Comparatif basé sur le cahier des charges des maîtres PARE et sur la circulaire n°2012-201 du 18/12/2012

	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ objectifs directement scolaires</li> <li>✓ reprendre des situations échouées à l'identique (soutien renforcement) ou en changeant la forme de l'activité (soutien contrasté)</li> <li>✓ aide à la mise en place de la différenciation pédagogique dans les classes (étayage, groupes de besoin, travail individualisé)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ aide à la prise de conscience de la finalité des apprentissages</li> <li>✓ aide à la prise de conscience des dimensions implicites des apprentissages scolaires</li> <li>✓ ajustement des conduites favorisant la posture d'élève</li> <li>✓ aide à la mise en place d'une pédagogie différenciée dans la classe</li> </ul>
<b>Situations pédagogiques privilégiées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ exercices repris sur ceux de la classe ou reformulation des exercices mais en petits groupes<sup>1</sup></li> <li>✓ projet d'activité</li> <li>✓ jeux</li> <li>✓ situations problèmes</li> </ul>	<p>Activités favorisant la réussite de l'élève Les supports peuvent être ceux de la classe (en co-intervention) comme procédant du détour pédagogique ou de jeux, de mises en situation problème ou de projets</p> <p><b>Posture professionnelle spécifique de médiation</b> quel que soit le support utilisé</p>
<b>Partenariat</b>	Partenariat avec le maître de la classe	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Partenariat avec les parents associés au projet d'aide de leur enfant</li> <li>✓ Partenariat avec les autres professionnels autour de l'enfant (équipe pédagogique, autres membres du RASED, services médicaux scolaires ou extérieurs, orthophoniste, services sociaux...) dans l'objectif de créer du lien entre les différents acteurs et vérifier la complémentarité des aides et la cohérence globale du projet pour l'enfant</li> </ul>
<b>Espace</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- classe du maître ordinaire</li> <li>- classe supplémentaire (fonctionnement à deux)</li> <li>PARE: au sein même de la classe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- classe d'adaptation ou "espace E" avec aménagement induisant une affordance – constitution d'un lieu symbolique</li> <li>- co-intervention dans classe avec projet précis cadrant l'intervention auprès des enfants nécessitant l'aide spécialisée ou pour observation des stratégies, avec regard singulier et spécialisé sur le travail de l'élève.</li> </ul>
<b>Bilan/ évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Pas d'évaluation initiale ni terminale, pas de projet personnalisé de l'élève suivi demandé sauf dans le cadre du PPRE</li> <li>✓ Inscription dans le projet d'école ou avenant au projet d'école</li> <li>✓ L'équipe enseignante qui souhaite intégrer un maître supplémentaire s'engage à répondre aux enquêtes demandées par le DASEN, à pratiquer des évaluations initiales, continues et finales des élèves, évaluations départementales.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Elaboration d'un projet individuel d'aide spécialisée pour chaque élève avec évaluation/observation écrite début de prise en charge, même chose en fin de prise en charge</li> <li>✓ Ce projet individuel d'aide spécialisée s'articule avec les autres aides mises en place (PPRE, aides extérieures, AP...)</li> <li>✓ Projet RASED : déclinaison des actions de préventions prévus, de l'organisation, de l'utilisation des critères de réussites de l'école et de la prise en compte du projet de l'école comme du projet ASH départementale et de circonscription</li> <li>✓ Projet de classe de Regroupement d'adaptation produit par chaque enseignant spécialisé</li> <li>✓ Bilan RASED : rend des comptes sur le nombre d'enfants suivis et l'effectivité de ce suivi</li> <li>✓ Inscription dans le projet d'école</li> </ul>

Un maître supplémentaire dans les classes ne peut se substituer à une aide spécialisée mais les deux aides peuvent être complémentaires tout comme dans le cadre de l'APC/AP. L'une comme réponse aux difficultés **dans** les apprentissages, des difficultés qui peuvent être surmontées avec une autre méthode ou une autre pédagogie ; l'autre pour les difficultés **de** l'apprentissage, difficultés qui résistent aux propositions alternatives de méthodes et/ou de pédagogie, et nécessitant une analyse plus fine, à la fois plus singulière et plurielle, des stratégies utilisées par l'élève. C'est cette analyse plus spécifique qui permet de mieux comprendre ce qui fait obstacle à l'apprentissage par l'analyse croisée des difficultés rencontrées par l'élève : maître de la classe, enseignants spécialisés E et G et psychologue scolaire.